



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/196 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE SUITE AUX OPERATIONS DE CAP  
D'AVANCEMENTS ET DE PROMOTIONS**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICA DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI DI A CULLITTIVITÀ  
DI CORSICA IN SEGUITU A L'UPARAZIONI DI CAP PA L'AVANZAMENTI  
E I PRUMUZIONI**

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI  
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Marie SIMEONI  
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

M. François ORLANDI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Laura FURIOLI  
Mme Catherine RIERA à M. Antoine POLI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI  
Mme Julia TIBERI à Mme Anne TOMASI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la création des postes suivants dans le cadre des avancements de grade :

• **en catégorie A :**

- 3 postes d'Attachés hors classe
- 8 postes d'Attaché principal
- 1 poste d'Ingénieur général
- 1 poste d'Ingénieur hors classe
- 7 postes d'Ingénieur principal
- 1 poste d'attaché principal de conservation
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe
- 63 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 1 poste de Puéricultrice hors classe
- 2 postes d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle

• **en catégorie B**

- 1 poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

- **en catégorie C :**

- 24 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 60 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 52 postes d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 30 postes d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 22 postes d'ATTEE principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 10 postes d'ATTEE principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 54 postes d'Agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'Adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe »

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la création des postes suivants dans le cadre de la promotion interne :

- **en catégorie A :**

- 4 postes d'Attaché territorial
- 4 postes d'Ingénieur

- **en catégorie B**

- 4 postes relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des Techniciens

- **en catégorie C :**

- 61 postes d'Agent de maîtrise

**ARTICLE 3 :**

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse, programme 6161.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI DI A  
CULLITTIVITÀ DI CORSICA IN SEGUITU A  
L'UPARAZIONI DI CAP PA L'AVANZAMENTI E I  
PRUMUZIONI**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA  
COLLECTIVITE DE CORSE SUITE AUX OPERATIONS DE  
CAP D'AVANCEMENTS ET DE PROMOTIONS**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins de notre Collectivité en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi dans le cadre des besoins en fonctionnement au sein de la collectivité, et afin de prendre en compte l'évolution de la situation administrative des agents, la Commission Administrative Paritaire (CAP) se réunira pour émettre un avis sur les avancements et promotions de grade au titre de l'année 2020.

L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois.

L'avancement y a lieu de façon continue, c'est-à-dire d'un grade du cadre d'emplois au grade immédiatement supérieur de ce cadre d'emplois, selon l'une des trois modalités ci-après :

- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ;
- par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, après une sélection par voie d'examen professionnel.

La promotion interne quant à elle permet l'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude est établie après avis de la Commission Administrative Paritaire soit après la réussite d'un examen professionnel, soit après appréciation de la valeur professionnelle.

La promotion interne déroge au principe du concours et les possibilités d'accès à un cadre d'emplois par cette voie sont limitées du fait de l'existence de quotas réglementaires.

Afin d'offrir aux agents méritants des possibilités de promotion sociale adaptées aux besoins de fonctionnement la collectivité, il convient de créer les postes nécessaires aux opérations d'avancement et de promotion de grade.

A cet effet, il est proposé de créer l'ensemble des postes correspondants au nombre d'agents prouvables et de supprimer corrélativement, dès la nomination effective des

agents concernés, les postes actuellement détenus par ces derniers.

Par ailleurs, les postes créés par la présente délibération et éventuellement non utilisés seront également supprimés du tableau des effectifs.

Je vous rappelle qu'à l'instar des ratios d'avancement de grade, les créations de postes n'engagent pas l'autorité territoriale qui demeure seule compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancement ou de promotion de grade.

Dans ces conditions, il convient de créer pour les besoins en matière d'avancement de grade :

- en catégorie A :

3 postes d'Attachés hors classe  
8 postes d'Attaché principal  
1 poste d'Ingénieur général  
1 poste d'Ingénieur hors classe  
7 postes d'Ingénieur principal  
1 poste d'attaché principal de conservation  
1 poste d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe  
63 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle  
1 poste de Puéricultrice hors classe  
2 postes d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle

- en catégorie B

1 poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe  
4 postes de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

- en catégorie C

24 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe  
60 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
52 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
30 postes d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
22 postes d'ATTEE principal de 1<sup>ère</sup> classe  
10 postes d'ATTEE principal de 2<sup>ème</sup> classe  
54 postes d'Agent de maîtrise principal  
1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe  
1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe  
3 postes d'Adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe  
1 poste d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe

Pour les besoins en matière de promotion interne, il convient de créer :

- en catégorie A

4 postes d'Attaché territorial  
4 postes d'Ingénieur

- en catégorie B

4 postes relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs  
3 postes relevant du cadre d'emplois des Techniciens

- en catégorie C  
61 postes d'agent de maîtrise

Je vous précise que les crédits sont inscrits au budget de notre Collectivité au programme 6161.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.